

L'Islam et les musulmans en Belgique: Quelques repères historiques, démographiques et organisationnels *

Ghaliya Djelloul & Prof. Brigitte Maréchal - avril 2018

La présence musulmane en Belgique remonte essentiellement au milieu des années 1960, même s'il y a des musulmans dans le pays depuis le XIX^{ème} siècle. Ces personnes, arrivées dans le cadre de contrats d'emploi souhaités par l'État et des entreprises, comme dans d'autres pays européens, sont issues de pays aux traditions culturelles de plus en plus diverses, et entretiennent elles-mêmes des relations très différentes à la religion musulmane en lien à leur personnalité et parcours de vie, ainsi qu'aux offres d'islam disponibles. En cinquante ans, et notamment dans le prolongement de la reconnaissance officielle de l'islam en 1974, les dynamiques musulmanes d'implantation et d'investissement se sont transformées et diversifiées.

Histoire et démographie

Suite aux accords bilatéraux de 1964 entre la Belgique et des pays majoritairement musulmans du bassin méditerranéen (Maroc, Algérie, Tunisie et Turquie), le nombre de musulmans en Belgique a considérablement augmenté. Venant pour la plupart de zones rurales, l'arrivée en Belgique de jeunes travailleurs semi-qualifiés sera autorisée dans l'espoir que cette main d'œuvre soutiendra la croissance économique de l'après-guerre. En grande partie masculine et politiquement silencieuse, cette population ne fera pas l'objet d'un grand intérêt au sein de la société belge. En dépit des fermetures temporaires des frontières –conséquence de la crise pétrolière entre 1973 et 1974-, la population musulmane s'agrandit au cours des dix années qui suivirent, en lien à l'arrivée des femmes et des enfants depuis le cadre de la politique de réunification familiale, maintenue comme seule voie d'accès possible au territoire. Quant aux années 1990, elles sont marquées par l'arrivée d'autres catégories de migrants musulmans, en lien à l'instabilité économique ou politique et/ou aux situations de guerre dans plusieurs pays : réfugiés politiques et étudiants venant du monde arabe (dont l'Égypte et l'Irak), de l'Iran, des Balkans (Kosovo et Albanie), de l'Asie du Sud (Afghanistan, Pakistan et Inde) et de l'Afrique subsaharienne (Mali, Sénégal, Cameroun, etc.).

Suite aux réformes législatives promulguées en 1985, 1992 et 2000, plus de deux tiers des résidents de confession ou d'ascendance musulmane remplissent les conditions d'accès à la nationalité belge, soit en étant nés en Belgique ou en ayant un parent de nationalité belge, mais aussi par la naturalisation. Pour

*Les dossiers documentaires proposent des textes de synthèse relatifs à des parutions et des analyses concernant l'un ou l'autre aspect des réalités de l'islam contemporain, dont la publication est soumise à évaluation critique préalable du comité directeur du CISMOC.

* Brigitte Maréchal est directrice du CISMOC (UCL) et Ghaliya Djelloul est chercheuse au CISMOC.

Une partie de ce texte a été publié sous le titre « Belgium, Islam in », *Encyclopaedia of Islam, Third Edition*, pp. 16-21.

Pour une synthèse relative aux vécus, voir N. El'Makirini et B. Maréchal, *Le vécu des musulmans européens en tensions : une brève synthèse des enjeux du devenir de l'islam contemporain*, Dossiers documentaires du CISMODOC, Université catholique de Louvain, février 2018, 6 p.

Pour citer ce dossier documentaire : G. Djelloul et B. Maréchal, *L'Islam et les musulmans en Belgique : Quelques repères historiques, démographiques et organisationnels*, Dossiers documentaires du CISMODOC, Université catholique de Louvain, avril 2018, 7 p.

promouvoir l'intégration de personnes d'origine étrangère en Belgique, la mesure la plus poussée se trouve en Flandre et consiste dans la mise en place d'un *inburgering*, un parcours d'intégration civique proactif où les personnes d'origines étrangères doivent acquérir une connaissance de la langue et du contexte socioculturel de la région flamande. Pour ce qui concerne la partie francophone du pays, l'adoption d'une mesure similaire par la Fédération Wallonie-Bruxelles a eu lieu en 2012, et est entrée en vigueur en 2015, sous la forme d'un « parcours d'accueil » rendu obligatoire. Malgré la reconnaissance officielle de l'islam en 1974, donnant accès aux musulmans aux différents privilèges accordés par l'État aux religions déjà reconnues, les années 1980 ont été marquées par une crise économique, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et l'affirmation accrue de postures racistes à l'encontre des populations immigrées tandis que les années 1990 et 2000 ont été en proie à des débats publics pointant l'islam comme obstacle important à la cohésion sociale, surtout par rapport au radicalisme islamique en Belgique et ailleurs.

Sur le plan démographique, comme les appartenances religieuses ne sont pas prises en considération dans les recensements, il est difficile de définir le nombre exact de musulmans en Belgique sur le plan des identités subjectives, notamment construites autour des rapports aux croyances et aux pratiques. Les estimations sont donc fondées sur le calcul du nombre d'étrangers issus de pays majoritairement musulmans, sur lequel s'ajoute le nombre de personnes naturalisées issues de ces pays, les enfants de musulmans présumés nés en Belgique, ainsi que les convertis. Selon l'Institut national de statistique belge et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, il y avait environ 580,000 personnes d'origine marocaine ou turque en Belgique en 2014 (ce chiffre prend en compte les enfants qui n'ont qu'un parent issu de ces régions), ce qui équivaut à environ 5.5 % de la population totale belge. D'autres estimations de la population musulmane établies par le sociologue Jan Hertogen (alors affilié à la Katholieke Universiteit Leuven) évoquent un chiffre de 740.000 personnes, ce qui signifierait que 7% de la population belge rattacherait ses identités et appartenances, entre autres, à l'islam. Les musulmans d'origine marocaine en représentent la majorité (selon des estimations, la moitié de la population musulmane), les musulmans d'origine turque représentent l'autre grande partie, c'est à dire environ un quart, tandis que le reste de la population provient d'autres pays (Egypte, Niger, Algérie, Tunisie et les Balkans) auquel s'ajoutent les convertis belges. L'âge moyen des musulmans en Belgique est relativement jeune.

Quant à la répartition géographique, environ 40 % des musulmans vivent dans la Région de Bruxelles-Capitale¹. Rassemblés surtout dans 6 des 19 communes de la capitale, ils y représentent plus de 17 % de la population. Dans le reste du pays, les musulmans représentent environ 3 % de la population totale, avec une forte concentration dans les anciennes zones minières et industrielles. Que les musulmans habitent principalement dans les zones urbaines reflète le poids d'attraction des villes, mais aussi les transformations de la structure de l'économie belge, en lien au déclin de certains secteurs économiques qui a mis à mal la force de travail, musulmane entre autres, menant un certain nombre à se retrouver dans des communes urbaines paupérisées. La statistique la plus récente disponible sur le niveau le plus élevé des diplômes obtenu date de 2015² : elle témoigne d'un niveau proportionnellement peu élevé par rapport aux moyennes en Belgique puisqu'elle recense 40 % de musulmans belges d'origine marocaine et 24,5% d'origine turque ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, seulement, tandis que 33,7 % des répondants d'origine marocaine et 48,3% des interviewés d'origine turque avaient

¹ Pour la présentation la plus exhaustive de l'islam bruxellois, voir F. Dassetto, *L'iris et le croissant*, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2011.

² Corinne Torrekens et Ilke Adam, *Belgo-Marocains, Belgo-Turcs : (auto)portrait de nos concitoyens*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2015.

décroché un diplôme en humanités techniques ou professionnelles. Quant au taux de chômage, il est proportionnellement plus important chez les personnes de ces groupes que les moyennes du pays : il atteint 22,3% chez les Belgo-Marocains et 21,3% chez les Belgo-Turcs. Ces types de profil doivent être pris en compte lors de l'analyse de l'islam et des musulmans dans le pays, tout autant que les discriminations (dans les secteurs du logement, de l'éducation et de l'emploi) et les effets d'(auto)exclusion.

Mosquées, appartenances religieuses et identités

À Bruxelles, proche des bâtiments de la Commission européenne, se situe la plus grande et symboliquement la plus importante mosquée, celle du Cinquantenaire, aussi nommée la Grande Mosquée. C'est en 1967 que l'État belge fit don du bâtiment au travers d'un bail emphytéotique pour abriter ce qui allait devenir le Centre islamique et culturel de Belgique, initialement géré par les ambassades de divers pays musulmans. Dans les années 1970 et 1980, la Grande Mosquée devint l'interlocutrice privilégiée des autorités belges, organisant l'instruction religieuse islamique dans les écoles publiques belges. La Ligue islamique mondiale, une organisation de propagation de l'islam, initiée par l'Arabie Saoudite, dirige la Grande Mosquée depuis 1982. Elle continue à attirer de nombreux fidèles et faire figure d'autorité chez certains groupes musulmans d'Afrique du Nord ou subsaharienne, et en particulier chez les convertis. Tout en assurant de nombreux services sociaux, la mosquée attribue des certificats de conversion, des certificats de reconnaissance quant au caractère *halal* de certains produits, en vue d'accroître le succès de leur commercialisation, et organise des cours de religion islamique.

À l'exception de ce centre, les premières mosquées ont été construites grâce au financement privé, au niveau local, reflétant alors les particularités ethniques, nationales et surtout linguistiques des individus et groupes impliqués dans ces projets. Dans les années 1970, c'est seulement l'arrivée de jeunes et d'enfants qui poussa à construire de nouveaux établissements. Les mosquées deviennent ainsi un lieu majeur de regroupements et de socialisations, renforçant et maintenant l'identité culturelle, religieuse et nationale de leurs membres. C'est, au début des années 1980, lorsque la Belgique fut marquée par une crise économique et une montée du chômage importante, que le besoin de lieux susceptibles d'incarner un creuset de relations de solidarités et de ressources spirituelles se fit sentir et, dès lors, l'engagement pour fonder et consolider ces lieux s'élargit.

En 2014, la Belgique comptait 333 mosquées, la plupart recensées sous le statut d'organisations à but non lucratif. La grande majorité d'entre elles restent attachées à leurs ancrages d'origine, aux niveaux religieux et politique. En ce qui concerne les mosquées qui accueillent les musulmans d'origine marocaine et qui ont des attaches à l'islam officiel au Maroc, via l'ambassade du Maroc ou L'Exécutif des Musulmans de Belgique, elles appliquent l'école sunnite de droit malikite. Mais il y a aussi d'autres sensibilités doctrinales telles celles des confréries soufies comme la Boutchichiya et la Tijaniyya, qui tout en maintenant le sunnisme de l'école malikite, développent une manière spirituelle de vivre la foi, mais aussi le mouvement à la fois spirituel et politique dénommé *Al Adl Wal Ihsane* (littéralement "Justice et Bienfaisance", et dont la branche en Belgique s'est donnée le nom de "Citoyenneté et spiritualité musulmane" après la mort de son fondateur, Abdessalam Yassine en 2012), ainsi qu'une petite communauté chiite. La plupart de ces groupes ont leur propre mosquée. Quant aux mosquées qui servent les musulmans d'origine turque, les deux tiers sont administrées par la Direction turque des Affaires Religieuses (*Diyanet*), directement rattachée à l'État turc, qui préconise une version moderne des enseignements de l'école juridique sunnite hanafite, et emploie des imams éduqués et financés par elle. Notons également l'existence de courants critiques de la doctrine laïque Kémaliste qui s'impose en

Turquie dans les années 1920 : la confrérie soufie Naksibendi (Naqshbandi), qui promeut une méditation intérieure, le mouvement Nurculuk (qui prolonge la transmission de l'exégèse coranique savante de son fondateur, Saïd Nursi), et Millî Görüş (un mouvement de conscientisation politique), qui contrôlent ainsi le tiers restant des mosquées dites "turques"³. Le mouvement Gülen se distingue par son centre de Dialogue Interculturel, sa gestion d'un nombre d'écoles et de centres d'éducation religieuse, et sa Chaire à l'Université catholique de Louvain à Leuven. Tandis que ce mouvement rejette l'appellation 'islamique', toutes ses activités ont pour but la création d'une élite de musulmans croyants exemplaires. De plus, il y a la confrérie sénégalaise Mouridiyyah (qui développe une mystique du travail), la confrérie d'origine algérienne Alawiyya (qui attire beaucoup de convertis), la communauté (principalement pakistanaise) Ahmadiyya, jugée hétérodoxe par de nombreux fidèles, et le mouvement transnational né en Inde, *Jamaat-a-tabligh*, un mouvement de propagation de l'islam qui a attiré beaucoup de musulmans de l'ancienne génération, mais resté actif. De nombreux musulmans de la plus jeune génération, mais pas uniquement, se sont tournés vers le salafisme, une version piétiste conservatrice de l'islam qui se focalise sur l'acquisition de certaines connaissances religieuses, notamment issues de la tradition prophétique. Grâce à l'utilisation des moyens de communication de masse, tout particulièrement de l'internet, et rayonnant entre autres depuis la mosquée du Cinquenaire, le salafisme s'est rapidement propagé en Belgique depuis le milieu des années 1990. Certains salafistes encouragent alors un sentiment d'appartenance fort voué à la communauté islamique ainsi qu'un éloignement du reste de la société. Les salafistes sont (désormais) en compétition relative avec la mouvance des Frères musulmans, eux-mêmes influents dans certaines mosquées par leur promotion de l'identité musulmane aussi bien que par l'engagement religieux et civique en Belgique. Dans son ensemble, l'activisme islamique religieux et politique est le fruit du retour de l'islam des années 1970, notamment promu dans la lutte contre la colonisation, qui s'est imposée dans de nombreux pays, et renforcé à la suite de la révolution islamique iranienne de 1979, mais il reflète aussi le dynamisme particulièrement important de certains dirigeants. Par-delà l'existence de ces dimensions organisationnelles, parfois concurrentes, il arrive que les jeunes musulmans fréquentent plusieurs associations de sensibilités religieuses diverses, ou même fondent leurs propres associations où sont aussi désormais organisés des projets sportifs, culturels et éducatifs.

Une inclusion progressive : entre institutionnalisation et pragmatisme

Le principe de neutralité qui caractérise les relations entre les cultes et l'État en Belgique signifie entre autres la reconnaissance de la liberté de religion et de non-religion, mais aussi la séparation et l'autonomie réciproque de l'État avec les institutions religieuses, tout en permettant différentes formes d'assistance et de collaboration entre eux. C'est après la reconnaissance officielle de l'islam en 1974 que la mise en œuvre de la possibilité de l'instruction religieuse de l'islam dans les écoles publiques fut réalisée en 1978. Les professeurs, choisis et nommés par l'organe chef de culte, sont payés par l'État ; ainsi 700 personnes environ ont été engagées pour enseigner dans les niveaux primaire et secondaire. L'obligation de créer un organisme officiel représentant l'islam vis-à-vis de l'Etat fut seulement réalisée en 1996. L'Exécutif des Musulmans de Belgique (EMB) a été établi après des élections et il s'efforce de devenir le porte-parole officiel des communautés musulmanes auprès de l'État belge. De plus, il assure des rôles administratifs, comme la gestion du processus de désignation des enseignants de religion islamique par l'intermédiaire des inspecteurs officiels des cours de religion islamique, qui sont eux aussi nommés. L'Exécutif des Musulmans de Belgique se charge aussi du processus de reconnaissance étatique des mosquées, qui permet le financement des lieux de culte, la reconnaissance des imams et des

³ Pour une sociographie de l'islam turc en Belgique, voir l'ouvrage à paraître en 2018 de Mehmet Orhan.

aumôniers musulmans en prisons, dans les hôpitaux et l'armée. Entre-temps, les espaces dédiés aux musulmans dans les cimetières existants (parmi lesquels 9 sont en Flandre, 3 en Wallonie et 2 à Bruxelles) et les arrangements spécifiques pour les rituels liés aux fêtes majeures telles que *l'Aïd al-Adha* ont été organisés de façon pragmatique par les acteurs locaux impliqués. Depuis le début de la régionalisation des compétences liées à la gestion des relations avec des cultes en 2001, la responsabilité pour ces services a été déléguée aux entités « régionales » appropriées (à savoir la Flandre, la Wallonie et Bruxelles), reliant plus étroitement les institutions politiques locales à l'offre de services locaux. Pourtant d'autres thématiques n'ont pas encore été rencontrées, telles que l'accès aux médias publics et la reconnaissance de jours de congés pour les fêtes religieuses islamiques. Quant au rôle joué par l'EMB, il continue à être souvent mal compris par la population belge et sa légitimité est aussi souvent remise en cause au sein des communautés musulmanes, notamment en lien aux luttes d'ingérence menées par certains États.

Alors que la formation des enseignants de religion islamique s'est organisée suite au partenariat qui s'est construit entre l'EMB et l'Université catholique de Louvain depuis Septembre 2015, la question de la formation des imams reste ouverte car la plupart des imams ne connaît aucune des trois langues nationales parlées en Belgique. La question de leur formation a été discutée au sein de la Commission établie par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴, qui rassemblait des membres de l'EMB et des académiques de différentes universités. Les inquiétudes concernant la radicalisation sont désormais régulièrement soulignées suite au départ de nombreux jeunes en Syrie depuis 2011.

En accédant à la citoyenneté belge, les ressortissants de pays majoritairement musulmans et leurs descendants constituent une frange active de la vie sociale voire politique, à la fois en tant qu'électeurs et candidats (principalement dans les grands partis politiques ainsi que, dans une très moindre mesure, dans les partis islamiques tel que le parti « islam » créé en 2012)⁵.

Récentes évolutions

La demande religieuse des musulmans en Belgique se maintient. Elle est caractérisée par sa visibilité croissante, que ce soit au niveau vestimentaire (le voile islamique par exemple), de l'étiquetage des aliments et services comme à travers le label *halal*, ou par l'architecture. Cette affirmation d'une spécificité et la demande de sa reconnaissance, ont paradoxalement augmenté parallèlement à la normalisation progressive d'une présence musulmane publique, en dépit de l'expression de tensions réciproques avec la majorité non-musulmane, souvent exprimées par des sentiments d'inquiétude des deux côtés.

En 2003, la loi anti-discrimination fut ratifiée, tendant à offrir un dispositif plus concret de lutte contre la discrimination fondée sur la conviction religieuse.

Le principe de neutralité des institutions du service public implique l'impartialité des fonctionnaires, y compris des enseignants, dans le but de garantir le principe d'égalité dans le service fourni à tous. Mais il est aussi sujet à de nombreuses interprétations, une situation qui a généré un certain malaise des deux côtés. Le port du voile est un des exemples les plus remarquables : alors que le voile est toléré dans les lieux publics, une loi passée en avril 2010 interdit le port du voile intégral cachant le visage. Le port du voile est généralement interdit pour les fonctionnaires qui travaillent dans les institutions publiques même si l'observation des pratiques révèle l'existence d'un certain pouvoir d'appréciation des institutions concernées qui, en fonction de divers critères, peuvent parfois adopter des solutions

⁴ Suivre ce [lien](#) pour accéder au rapport de la Commission concernant la formation des cadres musulmans et les émissions concédées.

⁵ Pour une recherche approfondie sur ce thème, voir la publication à paraître en 2018 par Lionel Remy.

pragmatiques prenant en compte la différenciation de l'espace et du rôle social (professeur, officier de police, juge, ou autre fonction dans le service public). En Flandre, trois villes (Anvers, Gand et Lierre) ont interdit le port du voile pour les employées travaillant au contact des citoyens. Dans la région francophone, dans le sud de la Belgique, 90% des écoles en Wallonie ont interdit le port du voile porté par les étudiantes, les employées des écoles ou, dans certains cas, même celui d'employées qui ne font pas figure d'autorité auprès des étudiants. Ces interdictions ont provoqué des inquiétudes, des incompréhensions et même des rejets au sein des communautés musulmanes.

Quant aux organisations et groupes religieux, une certaine concurrence existe désormais parmi les différents mouvements activistes, notamment entre les Frères musulmans et les salafistes. Ceux-ci mettent l'accent sur les réponses défensives et les politiques identitaires, tout en exacerbant les tensions inter-musulmanes ainsi que le repli, le dénigrement voire l'hostilité face à la population non-musulmane. Comme ces tendances apparaissent dominantes sur la scène publique, tout particulièrement à Bruxelles, les autres groupes apparaissent désormais forcés de se positionner par rapport à ces courants. Quelques confréries soufies essaient désormais néanmoins de coopérer entre elles, ne serait-ce que de manière ponctuelle et irrégulière, pour renforcer leur position. Quant à l'influence de groupes radicaux, comme l'organisation Sharia4Belgium, elle n'a fait qu'augmenter de 2010 à 2013 lorsque le fondateur du groupe, Fouad Belkacem, fut arrêté en avril 2013 et condamné à 12 ans de prison. Des réseaux djihadistes sont aussi devenus très influents dans le contexte de la guerre en Syrie, certains étant impliqués dans les deux attaques à la bombe sur Bruxelles le 22 mars 2016, faisant 32 morts et 340 blessés. La communauté musulmane en Belgique est ainsi très divisée entre la grande majorité, souvent silencieuse, qui s'implique dans la politique démocratique (dans le sens formel et informel), le dynamisme associatif et/ou l'entrepreneuriat, et une minorité, parfois très active, qui la rejette, quitte à soutenir une rupture avec la société belge.

C'est au moment où certains musulmans essaient de développer une approche plus personnelle et réflexive de l'islam que ce jeu d'influence a un impact sur les identités et allégeances musulmanes. En effet, l'intérêt pour le dialogue interreligieux diminue, même parmi les jeunes qui ont tendance à être plus en proie à œuvrer à la communication ou à l'action interculturelle avec l'utilisation de médias modernes, et de l'humour. Ceci dit, des initiatives sont prises pour promouvoir une dynamique intracommunautaire davantage concernée par un ancrage citoyen dans la société belge, comme l'ABPM (l'Association Belge des Professionnels Musulmans), l'emridNetwork, qui s'impliquent dans l'animation éducative, et le *think tank* Vigilance musulmane, qui se focalise sur les droits fondamentaux comme la liberté de religion.

Bibliographie

- Célestine Bocquet, Felice Dassetto et Brigitte Maréchal, *Regards et relations entre musulmans et non musulmans à Bruxelles*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2014.
- Hassan Boussetta & Dirk Jacobs, "Multiculturalism, citizenship and Islam in problematic encounters in Belgium", in Tariq Modood, Anna Triandafyllidou & Ricard Zapata-Barrero (eds.), *Multiculturalism, Muslims and citizenship. A European approach*, London, 2006, 23-36.
- Rik Coolsaet, "The rise and demise of jihadi terrorism in Belgium", in Rik Coolsaet (ed.), *Jihadi terrorism and the radicalisation challenge. European and American experiences*, Ashgate, Farnham and Burlington VT, 2011, 161-70.

- Felice Dassetto et Albert Bastenier, *L'islam transplanté. Vie et organisation des minorités musulmanes en Belgique*, EPO, Bruxelles, (1984).
- Felice Dassetto, "The Tabligh Organisation in Belgium", in T. Gerholm and Y. Georg Litman (eds), *The New Islamic Presence in Europe*, Mansell, London, 1988.
- Felice Dassetto (dir.), *Facettes de l'islam belge*, Académia/Bruylant, Louvain-la-Neuve/Bruxelles, 1996.
- Felice Dassetto, « De l'islam transplanté à l'islam multiple. État des recherches », in Marco Martiniello, Andrea Rea, & Felice Dassetto (eds.), *Immigration et intégration en Belgique francophone. Etat des savoirs*, Académia, Louvain-la-Neuve, 2007, 401-24.
- Felice Dassetto, *L'iris et le croissant. Bruxelles et l'Islam au défi de la co-inclusion*, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2011.
- Ghaliya Djelloul, *Parcours de féministes musulmanes belges*, Académia Louvain-la-Neuve, 2013.
- Nadia Fadil, Ural Manço & Myriam Kanmaz, « Belgium », in Jorgen Nielsen, Samim Akgönül, Ahmet Alibašić, Hugh Goddard & Brigitte Maréchal (eds.), *Yearbook of Muslims in Europe*, Brill, Leiden, 2011 3, 69-92.
- Ural Manço, *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles, 2000.
- Ural Manço & Altay Manço, *Turcs de Belgique. Identités et trajectoires d'une minorité*, Info-Turk, Bruxelles, 1992.
- Brigitte Maréchal, "Belgium", in Barry Rubin (ed.), *Guide to Islamist movements*, M.E. Sharpe Publishers, Armonk NY and London, 2010, 2:433-44.
- Brigitte Maréchal, *Les frères musulmans en Europe. Racines et discours*, PUF, Paris 2009.
- Brigitte Maréchal & Farid El Asri (eds.), *Islam belge au pluriel*, Presses Universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2012.
- Brigitte Maréchal, Jordane De Changy & Felice Dassetto, *Relations et co-inclusion. Islam en Belgique*, L'Harmattan, Paris 2007.
- Brigitte Maréchal, Stefano Alievi, Felice Dassetto & Jorgen Nielsen (eds.), *Muslims in the Enlarged Europe. Religion and society*, Brill, Leiden, 2003.
- Konrad Pędzwiatr, *The new Muslim elites in European cities. Religion and active social citizenship amongst young organized Muslims in Brussels and London*, VDM Verlag, Saarbrücken, 2010.
- Quentin Schoonvaere, *Belgique-Turquie. 50 années de migration. Etude démographique de la population d'origine turque en Belgique*, Myria, Bruxelles, 2013.
- Quentin Schoonvaere, *Belgique-Maroc. 50 années de migration. Etude démographique de la population d'origine marocaine en Belgique*, Myria, Bruxelles, 2014.
- Corinne Torrekens, *L'Islam à Bruxelles*, Ed. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2009.
- Fatima Zibouh, *La participation politique des élus d'origine maghrébine. Elections régionales bruxelloises et stratégies électorales*, Académia-Bruylant, Louvain-la-Neuve, 2010.
- Sami Zemni, "Islam between jihadi threats and Islamist insecurities? Evidence from Belgium and Morocco", *Mediterranean Politics*, 11/2006, 231-53.
- Sami Zemni, "The shaping of Islam and Islamophobia in Belgium", *Race and Class*, 53 (2011), 28-44.